ACADÉMIE DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

SITUATION PROFESSIONNELLE

Le demandeur (attributaire) :

Nom : …… Prénom : ……..

Déclare que son :

☐ conjoint(e) ☐ ex-conjoint(e) ☐ concubin(e) ☐ ex-concubin(e) ☐ partenaire de Pacs ☐ ex-partenaire de Pacs

Nom : …… Prénom : ……..

☐ **1er CAS**	**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**
- n'exerce pas d'activité professionnelle ou - exerce une profession libérale ou - à domicile	Je soussigné(e) Mme, M …… certifie sur l'honneur : ☐ n'exercer aucune activité professionnelle (*préciser depuis quelle date*) : …… ☐ être en congé parental (*préciser les dates*) : ..... ☐ exercer une profession libérale (préciser la nature et la date de commencement) : …… ……..…… ☐ poursuivre des études : → joindre un certificat de scolarité ☐ être demandeur d'emploi : → joindre les première et dernière notifications de l'ASSEDIC ☐ autre (à préci*ser*) : ..... A : …….. Date : …….. Signature de l'agent : Signature du conjoint :
☐ **2ème CAS**	**ATTESTATION A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR**
exerce une activité professionnelle : - dans le secteur privé	Nom et adresse de l'employeur : .... certifie que Mme, M ..... est employé(e) depuis le ..... Cachet de l'employeur : Date et Signature :
☐ **3ème CAS**	**ATTESTATION A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR**
exerce une activité professionnelle : - auprès d'un employeur public (y compris l'éducation nationale) ou - assimilé (organisme financé à plus de 50 % par des fonds publics)	Nom et adresse de l'employeur : .... certifié que Mme, M ..... est employé(e) depuis le ……..…… ☐ bénéficie du supplément familial de traitement ou d'un avantage familial de même nature ☐ a cessé de bénéficier du supplément familial de traitement ou d'un avantage familial de même nature depuis le …… ☐ n'a jamais bénéficié du supplément familial de traitement ou d'un avantage familial de même nature Cachet de l'employeur : Date et signature :

En cas de famille recomposée, merci de faire remplir cette attestation par l'employeur de chaque parent pour les enfants à charge.

Fausses déclarations : Toute fausse déclaration est susceptible d'entrainer l'application de l'une des sanctions disciplinaires prévues à l'article 66 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, conformément à l'article 29 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, voire de sanctions pénales (articles 441-1 et suivants du code pénal).
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et financière des agents publics. Sont destinataires des données les services gestionnaires du Rectorat de Paris et les services payeurs de la DDFIP.